

Ordonnance  
Des generaux des monnoies  
Qui regle la Crie du marc d'argent  
Du 6. g. <sup>bre</sup> 1350.

Et vous vous mandons que vous  
cloüés toutes les boestes du prix de  
censving sols tournois au marc d'arg.  
et faites nouvelles boestes et nouveaux  
papiers et deslivrances et de balances  
et faites payer aux Marchandz  
a droit tout de papier toutes qui  
leur sera deub de deniers que  
vous aurés comptans et de ce qui  
sera esfers de man les monnoyers  
et ce fait faites tantost convenir  
pardevant vous tous les changeurs  
et Marchands frequentans la d.  
Monnoye et leur dittes qui plus  
auront de Chauz marc d'argent  
tant blanc comme noir q. apporteront

a la ditte Monnoye cent douze  
sols tournois, et nous gardes  
nous enuoyez tantost ces lettres  
ueues par leur certain mespays  
toutes les boestes de la d. monnoie  
les lettres de pluyries si aucunes  
en aués et le maistre pour  
Compter ou personne pour luy  
qui aye puissance de ce faire,  
et luy dites que j'en viens  
par ce present mandement, nous  
l'enueurons que vous ayez tres grand  
Dominage, votre response eue et  
nous enuoyez vos droits papiers  
Originiaux de deliurance toutes fois  
que vous nous enuoyez es aucunes  
boestes, et nous escriués par ce  
mespays Combien il s'en a venu  
de billes a la ditte Monnoye

pour cette Creue et Commence la  
 monnoye es garnie Touriers et  
 de Monnoyers, et combien le dit  
 peu de voir au Roy et aux March.<sup>es</sup>  
 et nous escrivés nos noms a cette  
 fois, et toutes fois que nous nous  
 escrivés. Item escrivés nous  
 diligemment si la Monnoye a pour  
 clé et Hommage et par quantie  
 jours et la Cause pourquoy avec  
 tout lestat. Et celle et le jour et heure  
 que nous aurés receu ces lettres  
 neantmoins est il nostre intention  
 que si aucuns Marchands ont  
 billes a peser la d. Monnoie  
 nous nous escrivés les noms  
 de ceux a qui il se ra de la  
 quantité du billes que chaun  
 y aura et garder qués chose

De plus dittes ne aunes d'icelles  
n'ay aucun deffault: Escrivr a  
Paris es la Chambre des monnoies  
le 6. novembre l'ay 1350.